

Protocole sanitaire
Réunions mensuelles du PS Neuilly/Puteaux

Afin de garantir une protection collective maximale lors des réunions mensuelles en raison du contexte actuel de crise de la Covid-19, certaines mesures doivent être mises en vigueur. Nous mettrons notamment en place :

- le port obligatoire du masque ;
- un espacement d'un mètre entre les sièges ;
- une limitation du nombre de participants ;
- un plan de circulation pour mieux répartir et gérer les flux des personnes qui entrent et qui sortent ;
- du gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle ;
- un nettoyage au gel hydroalcoolique après chaque réunion.

Naturellement, nous comptons également sur la responsabilité des participants pour respecter les gestes barrières lors des réunions.

PS Neuilly/Puteaux